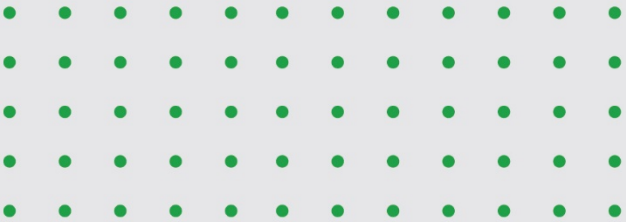


**Analyse des présentations écrites  
soumises à la Commission sur  
l'éducation de la maternelle  
à la 12<sup>e</sup> année du Manitoba**

**Définition et examen des  
thèmes principaux**

**Mars 2020**





# TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE .....	4
PRÉSENTATION ET ANALYSE DES SIX DOMAINES D'INTÉRÊT ET DES THÈMES PRINCIPAUX .....	5
Méthodologie.....	5
SIX DOMAINES D'INTÉRÊT ET THÈMES PRINCIPAUX .....	6
Domaine d'intérêt n° 1 : Vision à long terme.....	6
Accent sur les régions rurales et le nord du Manitoba.....	7
Évolution et développement de l'éducation .....	7
Inclusion scolaire et éducation des nouveaux arrivants.....	9
Éducation autochtone.....	9
Langue française et éducation en français .....	10
Domaine d'intérêt n° 2 : Apprentissage des élèves .....	10
Facteurs externes au système scolaire .....	11
Facteurs internes qui influent sur l'apprentissage des élèves.....	13
Domaine d'intérêt n° 3 : Enseignement .....	17
Préparation à l'enseignement.....	17
Considérations rurales et du Nord en ce qui concerne les enseignants.....	18
Perfectionnement professionnel .....	18
Domaine d'intérêt n° 4 : Responsabilisation quant à l'apprentissage des élèves.....	19
Coopération et soutien intersectoriels .....	19
Partenariats de collaboration .....	20
Domaine d'intérêt n° 5 : Gouvernance .....	21
Soutien des voix locales .....	21
Consultations et flexibilité .....	22
Droit de vote et réorganisation électorale .....	23
Domaine d'intérêt n° 6 : Financement.....	23
Équité et égalité.....	23
Autres propositions pour le financement.....	24
Autres considérations relatives aux questions de financement.....	25
Conclusion .....	26
Annexe A : Résumé des lettres types reçues.....	27

# SOMMAIRE

La Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année du Manitoba (Commission) a offert aux gens du Manitoba la possibilité de contribuer et de participer à l'amélioration du rendement et des résultats d'apprentissage des élèves. Afin de faciliter ce processus, la Commission leur a offert de lui soumettre des présentations écrites. La Commission a reçu ces présentations par télécopieur, par courriel, par courrier ordinaire ou par lettre type.

La Commission a reçu 2 309 présentations écrites. Il y avait plus précisément 1 836 lettres types et 473 présentations écrites. Ces présentations provenaient de particuliers ainsi que de représentants de municipalités, de divisions scolaires et d'organismes de partout au Manitoba. L'une des lettres provenait d'une division scolaire de la Saskatchewan. Ces présentations écrites ont été soumises sous de nombreuses formes. Il y avait notamment des mémoires, des rapports, des résolutions de commission scolaire, des documents officiels d'établissement ainsi que des lettres personnelles et des correspondances manuscrites.

Pour un grand nombre de présentations écrites, les six domaines d'intérêt définis dans le document de travail pour les consultations publiques, intitulé *Une revue complète et indépendante du système d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année*, ont été utilisés pour présenter des idées et des recommandations à la Commission. Les six domaines d'intérêt sont les suivants : une vision à long terme de l'éducation, l'apprentissage des élèves, l'enseignement, la responsabilisation quant à l'apprentissage des élèves, la gouvernance et le financement du système d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année du Manitoba.

Chacun de ces six domaines d'intérêt renferme plusieurs thèmes. Le premier domaine d'intérêt, qui porte sur une vision à long terme de l'éducation, a fait ressortir les défis propres aux régions rurales et du nord du Manitoba, l'évolution des compétences et des connaissances, l'importance de l'éducation autochtone et de l'éducation en langue française, l'inclusion scolaire et la nécessité de répondre aux besoins des nouveaux arrivants dans cette province.

En ce qui a trait au domaine d'intérêt portant sur l'apprentissage des élèves, les présentations écrites ont souligné les aspects internes du système scolaire ainsi que les aspects externes qui sont susceptibles d'avoir des incidences sur l'apprentissage d'un élève. Ces aspects comprenaient des conditions telles que la pauvreté et les problèmes de santé mentale des élèves, qui nuisent au rendement et aux résultats d'apprentissage des élèves. En outre, des aspects externes tels que l'effectif des classes, les initiatives en matière d'apprentissage des jeunes enfants, l'évaluation des élèves et le programme d'études sont également considérés comme ayant des incidences sur la promotion et la persévérance scolaire.

Le domaine d'intérêt lié à l'enseignement a fait ressortir plusieurs des thèmes principaux portant sur l'importance de la préparation des enseignants, les facteurs à prendre en compte pour les enseignants des divisions scolaires rurales et du Nord et l'importance du perfectionnement professionnel. D'autres thèmes relatifs à la responsabilisation quant à l'apprentissage des élèves préconisaient une plus grande coopération intersectorielle et des partenariats de collaboration entre et parmi les divisions scolaires, les organismes communautaires et d'autres ministères. Les thèmes se rapportant aux questions de financement et de gouvernance favorisaient les commissions scolaires élues à l'échelle locale et proposaient de modifier les formules de financement pour assurer la viabilité de l'éducation au Manitoba.

# PRÉSENTATION ET ANALYSE DES SIX DOMAINES D'INTÉRÊT ET DES THÈMES PRINCIPAUX

La Commission a reçu un total de 2 309 présentations écrites. Ce total comprenait 1 836 lettres types et 473 présentations écrites de particuliers ainsi que des rapports, des lettres et des recommandations provenant de municipalités, de divisions scolaires et de groupes éducatifs et non éducatifs de partout au Manitoba. Un aperçu de haut niveau de ces lettres types a été joint au présent rapport. (Voir l'annexe A.)

## Méthodologie

L'examen et l'analyse des présentations écrites ont servi de base pour déterminer les thèmes principaux du présent rapport dans chacun des domaines d'intérêt définis dans le document de travail pour les consultations publiques. La méthodologie utilisée pour relever les thèmes principaux a nécessité un examen réfléchi et la détermination des grandes idées et questions.

En lisant et en analysant les présentations écrites pour relever les répétitions de mots et les mots clés et en comparant ces textes entre eux, il a été possible de dégager les éléments ou thèmes se rapportant à chacun des domaines d'intérêt.

De plus, l'inclusion de textes ou de citations tirés de ces présentations écrites a également contribué à étayer et à corroborer les thèmes qui ont été retenus pour chacun des domaines d'intérêt. Les multiples points de vue exprimés dans ces présentations écrites ont permis de mieux définir, comprendre et étayer les thèmes retenus.



# SIX DOMAINES D'INTÉRÊT ET THÈMES PRINCIPAUX

Voici les six grands domaines d'intérêt proposés par la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année du Manitoba : une vision à long terme de l'éducation, l'apprentissage des élèves, l'enseignement, la responsabilisation quant à l'apprentissage des élèves, la gouvernance et le financement.

Partant de ce cadre, les thèmes relevant de chacun des domaines d'intérêt reflétaient les questions, les préoccupations et les recommandations repérées dans les présentations écrites soumises à la Commission. Selon la méthodologie utilisée pour cette analyse, bon nombre des thèmes se rapportaient à des questions géographiques et sociétales plus vastes qui sont propres au paysage du Manitoba et qui témoignent des défis auxquels sont confrontées les collectivités rurales et du Nord.

Parmi les thèmes plus généraux mentionnés dans les présentations écrites, notons l'éducation autochtone et l'éducation en langue française. En outre, plusieurs facteurs ayant des incidences sur l'apprentissage des élèves ont été classés comme des influences externes, notamment la pauvreté des élèves et les problèmes de santé mentale. L'effectif des classes, les initiatives en matière d'apprentissage des jeunes enfants et l'évaluation des élèves figuraient parmi les facteurs internes d'un système scolaire qui favorisent le rendement et les résultats d'apprentissage des élèves.

Les points clés sur l'enseignement et la responsabilisation ont mis en évidence d'autres thèmes relatifs à la préparation et au perfectionnement professionnel des enseignants. D'autres thèmes dans les présentations écrites exprimaient des opinions sur la gouvernance des divisions scolaires ainsi que sur les formules de financement et le maintien de la voix locale dans les collectivités du Manitoba.

## Domaine d'intérêt n° 1 : Vision à long terme

Le premier domaine d'intérêt du document de travail de la Commission a établi l'importance de définir une vision à long terme du système d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année au Manitoba. Dans un monde en constante évolution, une discussion sur les objectifs et le but de l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année englobe de nombreux facteurs et considérations. Étant donné les changements sociétaux, économiques et démographiques ainsi que l'impact de la technologie et de la mondialisation, la possibilité d'aborder les questions liées à la viabilité à long terme des études de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année au Manitoba a inspiré de nombreuses différentes idées et considérations dans les présentations écrites.

Plusieurs des présentations écrites ont proposé un mandat global pour l'éducation. Certains commentaires généraux ont fait valoir que l'éducation « est un parcours du berceau à la carrière pour chaque apprenant au Manitoba ». Cet énoncé ainsi que l'adage « il faut tout un village pour élever un enfant » ont également trouvé écho dans de nombreux rapports et lettres.

*« Une vision de l'éducation qui favorise un parcours du berceau à la carrière pour chaque apprenant au Manitoba, qui oblige le système d'éducation public à investir dans des programmes pour les jeunes enfants en mettant en place des maternelles et des prématernelles universelles à temps plein (comme dans d'autres endroits très performants au Canada et à l'étranger) et établir des centres familiaux dans toutes les écoles élémentaires pour mettre les familles en contact avec l'école de leur quartier et créer un centre d'apprentissage communautaire qui offre un milieu et des programmes d'apprentissage accueillants, inclusifs et basés sur le jeu pour que les parents et les jeunes enfants puissent s'épanouir et acquérir des bases solides. » (traduction libre)*

*« Nous devons renforcer notre capacité en ce qui a trait aux domaines qui favorisent une société résiliente et perspicace, capable de s'adapter efficacement à l'évolution rapide. » (traduction libre)*

*« La réussite de l'éducation est et restera tributaire de sa capacité à s'adapter aux nombreux changements de la société, des connaissances et des programmes d'études, et à répondre aux divers besoins des élèves qu'elle sert. » (traduction libre)*

En outre, certains thèmes abordés relativement à ce domaine d'intérêt traitaient des préoccupations plus larges d'une vision à long terme de l'éducation. Ces thèmes comprenaient l'importance de reconnaître les différences entre les régions rurales et du Nord, les questions d'éducation se rapportant à la formation professionnelle et aux études postsecondaires, la langue française et l'éducation en langue française, l'éducation autochtone, l'inclusion scolaire et la reconnaissance des défis à relever pour répondre aux besoins éducatifs des nouveaux arrivants dans la province du Manitoba.

### Accent sur les régions rurales et le nord du Manitoba

La diversité et la richesse du paysage régional et économique du Manitoba ont été mises en évidence comme un thème à prendre en compte dans l'établissement d'une vision à long terme pour le système d'éducation du Manitoba. De nombreuses présentations écrites contenaient des préoccupations à propos des différences géographiques des régions rurales et du nord du Manitoba et des problèmes qu'elles posent du point de vue de l'accès, de l'équité des services et des frais de déplacement.

*« Que la Commission élabore sa vision à long terme de l'enseignement public en utilisant des projections fiables de la croissance démographique comme moyen de justifier les ressources nécessaires pour répondre aux besoins éducatifs des collectivités urbaines, rurales et du Nord, s'y adapter et les financer. » (traduction libre)*

*« Les efforts visant à augmenter le nombre de spécialistes scolaires qui travaillent et vivent dans la région du Nord, de même qu'à les retenir, devraient être une priorité. Il faut augmenter le financement dont disposent les spécialistes scolaires dans le Nord à un niveau qui tienne compte des frais de déplacement supplémentaires qu'ils doivent assumer pour avoir accès au perfectionnement professionnel non offert à l'échelle locale ou régionale. » (traduction libre)*

*« Que le ministère de l'Éducation reconnaisse que les [...] assument des frais de transport scolaire environ 300 % plus élevés que ceux des divisions [...] et que, à cet égard, [...] demande une indemnité au gouvernement provincial pour tenir compte des pertes financières subies. » (traduction libre)*

*« Nous demandons également à la Commission de se montrer très attentive au climat, au contexte et à la culture dans cette province lorsqu'elle établit des comparaisons avec ce qui se passe dans d'autres provinces. Le contexte manitobain est unique. » (traduction libre)*

### Évolution et développement de l'éducation

Les compétences, les connaissances et les habiletés requises pour les élèves d'aujourd'hui et de demain évoluent. L'impact de la technologie, les rapports entre l'éducation et l'éducation postsecondaire, les changements dans la formation professionnelle et les initiatives visant l'apprentissage du XXI<sup>e</sup> siècle ont été jugés importants pour orienter le futur système d'éducation du Manitoba.

*« Que le ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba élabore, mette en œuvre et soutienne un nouveau programme d'études ambitieux qui tienne compte de l'évolution rapide de notre monde. Un programme d'études qui transformera l'apprentissage pour tous les élèves de la province, un programme dont les résultats d'apprentissage particuliers seront considérablement réduits et qui mettra davantage l'accent sur les compétences générales. » (traduction libre)*

« Que la vision à long terme de la Commission reconnaisse l'importance de maintenir l'accent sur l'expérience professionnelle pertinente et d'y donner suite, grâce à l'apprentissage de métiers au secondaire, à des stages en milieu de travail, à la préparation à la carrière et à d'autres expériences étudiantes, et grâce également à des ressources pour augmenter le nombre de cours à double reconnaissance des crédits et le nombre d'agents de liaison communautaire. Cette reconnaissance contribuera à promouvoir l'harmonisation continue entre le secondaire et les secteurs postsecondaires d'études et de formation, tout en offrant des possibilités encore plus grandes de préparer les élèves à faire des choix au-delà du secondaire. » (traduction libre)

« Bien que la formation professionnelle ait un rôle à jouer dans le système de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, en particulier pour acquérir des connaissances sur les métiers individuels et même pour promouvoir les objectifs de persévérance et d'obtention du diplôme pour certains élèves, cette formation d'orientation ne permet pas de bien préparer les travailleurs à répondre aux besoins actuels du marché du travail. Les établissements d'enseignement postsecondaire sont les fournisseurs les plus efficaces en ce qui concerne l'enseignement spécialisé, les métiers et la formation professionnelle. Les employeurs exigent de plus en plus des compétences relatives à l'employabilité plus poussées que ce que le système de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année est raisonnablement en mesure d'offrir, et la formation professionnelle n'est pas non plus compatible avec son but premier. » (traduction libre)

« Créer un conseil provincial d'enseignement stratégique (composé de bénévoles) pour faciliter la coordination entre les établissements d'enseignement de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année et les établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba. L'établissement de parcours plus efficaces serait un objectif clé; d'autres préoccupations particulières ont trait à la formation des enseignants et à l'intégration des centres d'apprentissage pour adultes dans l'une ou l'autre des directions du système. » (traduction libre)

« [...] les enseignants insistent sur l'importance d'une vision à long terme de l'éducation au Manitoba. Cette vision doit comprendre les éléments suivants : un financement continu et équitable pour toutes les écoles; le renforcement des compétences pour le XXI<sup>e</sup> siècle (y compris les meilleures pratiques actuelles et des programmes d'études actualisés et flexibles). La vision à long terme doit également inclure une stratégie de réduction de la pauvreté et des possibilités d'inclusion scolaire. » (traduction libre)

« Que la Commission recommande au gouvernement du Manitoba d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'études élaboré localement qui soit représentatif des valeurs et des normes culturelles communautaires. » (traduction libre)

« En ce qui concerne l'imminence d'une catastrophe climatique... nos plus jeunes élèves nous supplient de faire face à cette réalité et d'intégrer l'exploration de solutions dans leur parcours éducatif. Ils nous implorent également de les aider à examiner et à découvrir des solutions à l'écart croissant de richesse ainsi que des moyens de défendre un monde plus démocratique et plus juste. [...] considère ces demandes comme étant des éléments essentiels d'un programme d'études global et adapté au XXI<sup>e</sup> siècle. Créer une culture de l'apprentissage qui valorise autant la pertinence que la rigueur nous aidera à nous éloigner d'un « modèle industriel » d'éducation ancien et non viable. Ce sont là également des objectifs clés de l'intervention mondiale visant à créer un monde meilleur d'ici 2030. Le succès du programme d'immersion française à [...] renforce la vitalité de la communauté linguistique minoritaire du Manitoba et contribue de façon importante à la réalisation des objectifs de la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine (gouvernement du Manitoba, 2016). » (traduction libre)

« Un programme d'études restructuré, complet, élaboré et soutenu à l'échelle provinciale qui tient compte de tous les apprenants et des recherches les plus récentes sur la littératie, la numératie et l'apprentissage des élèves. » (traduction libre)



## Inclusion scolaire et éducation des nouveaux arrivants

L'un des thèmes qui se dégagent de ce domaine d'intérêt a mis en évidence l'importance de donner suite à la demande croissante de programmes d'éducation pour l'inclusion scolaire et de s'efforcer de répondre aux besoins éducatifs des nouveaux arrivants dans leurs collectivités.

*« Que la Commission considère l'importance de l'engagement actuel du Manitoba envers l'intégration, l'inclusion et l'accessibilité, et ce, pour l'ensemble des élèves, du personnel et des membres de la collectivité en favorisant la prestation continue de programmes, de mesures de soutien et de services équitables, efficaces et économiques qui servent à répondre aux besoins de la collectivité. » (traduction libre)*

*« L'éducation est ce qui prépare la prochaine génération à assumer le rôle de citoyen. Elle nécessite des investissements, surtout maintenant que nous avons des classes inclusives qui accueillent tous les élèves. Il importe de signaler que le pourcentage d'élèves à risque est en hausse. » (traduction libre)*

## Éducation autochtone

Les appels à l'action n<sup>os</sup> 62 et 63 de la Commission de vérité et réconciliation préconisent le développement et l'appui continu de l'éducation et des programmes d'études autochtones. De nombreuses présentations écrites ont souligné l'importance de développer et d'améliorer le système d'éducation du Manitoba pour donner suite à ces recommandations.

*« Que la Commission reconnaisse la nécessité d'établir des programmes, des mesures de soutien et des services qui favoriseront l'intégration et l'inclusion continues des communautés autochtones et des communautés de nouveaux arrivants et de réfugiés dans le système d'éducation public en préparation de leur entrée sur le marché du travail. » (traduction libre)*

*« Que [...], avec le soutien du gouvernement du Manitoba, prenne l'initiative de développer les programmes et les initiatives d'éducation autochtone dans toute la province. » (traduction libre)*

*« Mettre l'accent sur l'éducation autochtone en utilisant les traditions intellectuelles et culturelles des peuples autochtones. » (traduction libre)*

*« Faire en sorte qu'un programme d'études adapté à l'âge des élèves sur les pensionnats, les traités et les contributions historiques et contemporaines des peuples autochtones au Canada soit pertinent pour la collectivité locale et les Premières Nations concernées... Renforcer la capacité des enseignants et des élèves à comprendre les différences culturelles et à faire preuve d'empathie et de respect mutuel grâce au programme d'études et aux ressources pédagogiques antiracistes mis au point par le ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba... Prévoir les fonds nécessaires pour permettre aux établissements d'enseignement postsecondaire de former les enseignants sur la façon d'intégrer les méthodes d'enseignement et les connaissances autochtones dans les salles de classe . . . Prévoir du temps pour des cours de perfectionnement professionnel sur la réconciliation à l'intention des enseignants. » (traduction libre)*

*« Il est primordial de donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation qui touchent l'éducation. [...] a réalisé d'importants investissements locaux pour donner suite aux appels à l'action, en particulier les appels n<sup>os</sup> 62 et 63, qui ont un impact positif sur la réussite de nos apprenants autochtones et qui pourraient orienter les recommandations de la Commission au gouvernement. » (traduction libre)*

## Langue française et éducation en français

La continuité d'emploi de la langue française et de l'éducation en langue française est garantie par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982). La *Charte* garantit aux minorités de langue officielle le droit à l'instruction dans leur langue maternelle et à la gestion de leurs écoles.

En 1994, le gouvernement du Manitoba a autorisé la création de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM), une division scolaire provinciale gérée par et pour les francophones. En 2016, l'Assemblée législative du Manitoba a adopté la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine. Bon nombre de présentations écrites appuyaient l'importance de l'éducation en langue française et comportaient des commentaires à ce sujet.

*« Que le ministère de l'Éducation veille à ce que l'éducation en langue française demeure une priorité et que les programmes d'études ne soient pas des traductions des programmes anglais. Bien que les écoles de langue française fonctionnant en milieu minoritaire partagent une partie du programme des divisions scolaires anglaises, il n'en reste pas moins qu'elles sont aussi porteuses de culture. » (traduction libre)*

*« Alors que les inscriptions au programme d'immersion française augmentent à un rythme supérieur à celui de l'ensemble de la population des écoles publiques de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, lorsque les élèves inscrits au programme à la maternelle atteignent la 12<sup>e</sup> année, le programme a perdu près de la moitié de ses élèves, ce qui donne à penser qu'il existe un problème de persévérance des élèves inscrits au programme d'immersion française. (Revue de l'éducation en langue française 2015–2016) Que le Bureau de l'éducation française et toutes les parties concernées travaillent ensemble pour s'assurer que les élèves inscrits aux programmes d'immersion française reçoivent le soutien dont ils ont besoin pour réussir et terminer leurs études secondaires avec une capacité bilingue. » (traduction libre)*

*« Que la vision à long terme de la Commission en matière d'enseignement public tienne compte de l'importance des possibilités d'excellence continue en offrant les programmes de français langue première (FL1) et de français langue seconde (FL2) ainsi que le soutien et les services connexes — à la fois pour respecter les droits constitutionnels de la communauté linguistique francophone minoritaire du Manitoba et aussi pour répondre à la demande des parents et des élèves qui veulent une éducation en français langue seconde (FL2), y compris les programmes de base et d'immersion. » (traduction libre)*

## Domaine d'intérêt n° 2 : Apprentissage des élèves

Les conditions qui favorisent et améliorent l'apprentissage des élèves reposent sur une multitude de facteurs, aussi bien internes qu'externes au système scolaire. En ce qui concerne ce domaine d'intérêt, les présentations écrites ont signalé plusieurs facteurs ou thèmes qui influent sur la préparation à l'apprentissage d'un élève individuel.

Le document de travail pour les consultations publiques posait la question suivante : « Quelles sont les conditions requises pour atteindre l'excellence en matière de réussite scolaire et de résultats d'apprentissage au Manitoba? » Les réponses à cette question dans les présentations écrites peuvent être classées en deux grandes catégories. Il existe des facteurs externes au système scolaire, comme la pauvreté des élèves et les problèmes de santé mentale, qui ont un impact sur la réussite des élèves. L'autre grand thème portait sur l'importance des facteurs internes qui influent sur la réussite scolaire, notamment un effectif des classes plus faible, les initiatives en matière d'apprentissage des jeunes enfants, l'évaluation des élèves et le programme d'études.

## Facteurs externes au système scolaire

Qu'il s'agisse de textes personnels, de recommandations d'organisme ou de rapports de division scolaire, bon nombre des présentations écrites ont reconnu que la situation personnelle d'un élève, comme son statut socioéconomique, la pauvreté et son bien-être général, a de fortes incidences sur ses résultats d'apprentissage. Même si plusieurs de ces problèmes ne sont pas du ressort du système scolaire, ces thèmes sont apparus à plusieurs reprises, ainsi que certaines recommandations à l'attention de la Commission.

### Pauvreté des élèves

Parmi les thèmes les plus prédominants et les plus souvent évoqués dans les présentations écrites, notons le problème de la pauvreté des élèves et ses effets sur leur apprentissage. La gravité de la pauvreté des enfants, plus particulièrement, et ses effets nuisibles sur l'apprentissage des élèves ont été maintes fois réitérés dans les présentations écrites.

*« [...] implore la Commission d'étudier et de recommander les façons dont le système d'éducation public peut collaborer à un plan d'action communautaire lancé à l'échelle du système pour éradiquer la pauvreté (et l'atténuer dans l'intervalle). » (traduction libre)*

*« Que la Commission envisage d'établir une stratégie officielle de réduction de la pauvreté axée sur l'éducation, dirigée par un groupe de travail composé de représentants du gouvernement du Manitoba, des divisions scolaires (commissions scolaires, cadres supérieurs et enseignants), des parents et des élèves, afin de définir et de rassembler les pratiques prometteuses et autres initiatives, de manière à améliorer la réponse actuelle à la pauvreté dans le contexte scolaire... Que la Commission examine les programmes qui donnent des résultats probants et avérés dans la lutte contre les effets et les risques de la pauvreté des élèves, afin de déterminer la possibilité de les étendre à l'avenir à toutes les divisions scolaires de la province. » (traduction libre)*

*« La pauvreté des enfants et le système de protection de l'enfance sont-ils une partie essentielle de la revue? » (traduction libre)*

Plusieurs divisions scolaires et organismes axés sur l'éducation ont présenté des recommandations officielles pour aborder le thème majeur de la pauvreté des élèves, préconisant notamment la mise en place de programmes de repas à l'école, d'initiatives de transport public et d'un groupe de travail chargé d'étudier la question de la pauvreté des élèves au Manitoba.

*« Que le gouvernement du Manitoba établisse un programme de repas universel pour tous les enfants d'âge scolaire. Le programme doit être offert à tout enfant d'âge scolaire sans frais pour lui, quel que soit le besoin perçu. » (traduction libre)*

*« Que le gouvernement du Manitoba affecte des fonds et un soutien à un programme de repas universel en tenant compte du fait que l'insécurité alimentaire a des répercussions importantes sur le bien-être physique et émotionnel des enfants, et qu'elle peut nuire aux résultats d'apprentissage. Nous ne pouvons pas nous attendre à un apprentissage optimal des élèves et aux meilleurs résultats si les enfants ont faim à l'école. » (traduction libre)*

*« Que le gouvernement établisse un programme universel de collations et de repas dans toutes les écoles. » (traduction libre)*

*« Faciliter une approche de collaboration pour créer un programme de repas scolaire favorable à la santé réunissant plusieurs parties intéressées et ministères mandatés pour améliorer l'accès des élèves du Manitoba à des aliments nutritifs. La présente discussion devrait inclure [...]. » (traduction libre)*

« Que le gouvernement du Manitoba collabore avec la Ville de Winnipeg, les autres administrations municipales de la province et toute autre partie concernée pour mettre en place un projet pilote offrant des jetons d'autobus aux élèves pour éviter que le prix des transports publics soit un obstacle à l'accès à l'éducation. » (traduction libre)

« Que le gouvernement provincial s'assure que la vision englobe un engagement à réduire les effets négatifs de la pauvreté sur les enfants, en créant un groupe de travail chargé d'élaborer une stratégie pour l'enseignement public. » (traduction libre)

« Que le gouvernement du Manitoba mette sur pied un groupe de travail pour étudier la manière dont les conditions socioéconomiques se répercutent sur l'accès à l'éducation, en le chargeant d'améliorer l'accès des élèves les plus vulnérables de la province, et ce, dans un délai approprié et raisonnable. Ce groupe de travail devrait inclure [...]. » (traduction libre)

« Que la Commission recommande au gouvernement du Manitoba de reconnaître que la protection de l'enfance a un effet sur la réussite et le rendement scolaires et de mettre en œuvre une approche systémique pour réduire la pauvreté et les conditions socioéconomiques défavorables. » (traduction libre)

### Problèmes de santé mentale

La santé mentale des élèves est un thème qui revenait régulièrement dans les présentations écrites. Ce thème traitait des défis que les problèmes de santé mentale des élèves posent aux enseignants et aux écoles, et plus particulièrement de la manière dont ils nuisent à l'assiduité, au rendement et aux résultats des élèves.

« Il faut relever le défi consistant à fournir aux élèves un soutien opportun et favorable en matière de santé mentale pour que la réussite scolaire soit au rendez-vous. » (traduction libre)

« Mettre en place des spécialistes du comportement — pour faire face aux défis croissants en matière de santé mentale. » (traduction libre)

« Que le gouvernement du Manitoba augmente ses dépenses en matière de promotion de la santé mentale et de services intégrés, surtout pour l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. (traduction libre)

« Que [...] aide le gouvernement du Manitoba à créer et à mettre en œuvre un programme d'études sur la santé mentale à l'intention des élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Que la promotion et la planification en matière de santé mentale soient de plus intégrées dans les programmes d'études et les activités scolaires partout dans la province, pour que le personnel et les élèves puissent en bénéficier, au même titre que ceux [...]. » (traduction libre)

Plusieurs organismes ainsi que des associations éducatives ont fait des suggestions pour relever le défi croissant des problèmes de santé mentale des élèves, proposant que les services de santé mentale soient à la fois systémiques et offrent une approche holistique pour répondre aux besoins des élèves et recommandant un nouveau programme d'études en matière de santé.

« Que le gouvernement du Manitoba élabore un programme d'études complet en matière de santé mentale à l'intention des élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, qu'il fasse la promotion du mieux-être mental et qu'il aide à réduire la stigmatisation associée aux problèmes de santé mentale. Que le gouvernement du Manitoba veille, de plus, à ce que les services de santé mentale soient facilement accessibles dans les écoles et augmente le nombre de conseillers scolaires et autres aides-enseignants spécialisés pour traiter les problèmes de santé mentale des élèves, lorsqu'il y a lieu. » (traduction libre)

« ... collaboration, en utilisant une approche fondée sur plusieurs systèmes qui sont efficaces et à la portée de tous les Manitobains et Manitobaines... Nos élèves sont le mieux en mesure d'apprendre et de réussir lorsqu'ils sont soutenus sur le plan scolaire et émotionnel. » (traduction libre)

## Facteurs internes qui influent sur l'apprentissage des élèves

Plusieurs thèmes prédominants dans les présentations écrites étaient liés à plusieurs facteurs susceptibles de nuire à l'apprentissage des élèves. Ces grands thèmes étaient les suivants : l'importance de l'effectif des classes; les initiatives en matière d'apprentissage des jeunes enfants; la réussite scolaire et le programme d'études; les données relatives à l'évaluation des élèves et à l'obtention du diplôme du secondaire; la préparation à la formation et à l'emploi.

### Effectif des classes

L'appui d'un effectif plus faible des classes figurait parmi les thèmes prédominants ressortis de l'ensemble des présentations écrites, afin de pouvoir accorder une attention plus individualisée aux élèves et aborder leurs problèmes de santé mentale en classe ainsi que d'autres problèmes de comportement.

*« En augmentant l'effectif des salles de classe, vous éliminez également le tête-à-tête entre les enseignants et les élèves. » (traduction libre)*

*« Que le gouvernement du Manitoba réinstalle le plafond de l'effectif des classes de la maternelle à la 3<sup>e</sup> année afin que les enseignants puissent accorder aux élèves l'attention individualisée dont ils ont besoin pour améliorer leurs résultats d'apprentissage. » (traduction libre)*

*« Que la composition des classes, c'est-à-dire les élèves présentant des atypies (les élèves ayant des problèmes de comportement ou des incapacités mentales ou physiques, ainsi que d'autres élèves ayant des besoins spéciaux, y compris les élèves doués) et les apprenants du français ou de l'anglais langue additionnelle (les élèves dont la langue maternelle diffère de la langue d'enseignement principale de l'école, et qui peuvent avoir besoin d'un soutien éducatif ciblé pour les aider à atteindre la maîtrise de cette langue), soit prise en compte au moment de déterminer l'effectif des classes. » (traduction libre)*

*« Les groupes réunis autour des tables ont été unanimes à dire que l'effectif des classes est un facteur clé pour améliorer les résultats d'apprentissage de tous les enfants du Manitoba. Il convient de signaler que les discussions ne portaient pas sur le nombre d'élèves dans chaque classe, mais bien plus sur la complexité des besoins en matière d'apprentissage qui existent dans les classes du Manitoba en 2019. » (traduction libre)*

*« Que la Commission tienne compte du fait que le rapport entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants est généralement indicatif de l'effectif des classes dans chaque province, mais qu'il existe des variations intraprovinciales considérables, fondées sur des choix liés à la gestion de l'effectif qui reflètent l'autonomie et le contexte communautaire à l'échelle locale. » (traduction libre)*

*« Que le gouvernement prenne en compte les élèves présentant des atypies (les élèves ayant des difficultés d'apprentissage, des problèmes de comportement, des troubles sociaux et émotionnels, des réactions découlant de traumatismes, des incapacités mentales ou physiques ou des problèmes de santé mentale ainsi que les élèves ayant des besoins spéciaux tels que les élèves doués et les élèves pour qui l'anglais est une langue seconde) au moment de déterminer l'effectif des classes. » (traduction libre)*

*« Les changements que je souhaiterais voir à l'avenir seraient un effectif des classes moins nombreux pour que je puisse mieux soutenir mes élèves ainsi que le maintien des auxiliaires d'enseignement pour les élèves bénéficiant d'un financement. J'aimerais des programmes spécialisés permanents, comme des leçons de natation, de patinage et de hockey, et des autobus à bas prix pour les excursions. Je souhaiterais suivre plus de cours de perfectionnement professionnel sur la façon de travailler auprès des enfants ayant des besoins divers, en particulier sur la façon de communiquer et de travailler avec les enfants autochtones dans un système colonial. J'aimerais également bénéficier d'un financement continu pour des ressources pédagogiques qui seraient aisément accessibles, pour moi-même et pour les autres. » (traduction libre)*

## Initiatives en matière d'apprentissage des jeunes enfants

Dans la perspective plus large de l'apprentissage des élèves, plusieurs présentations écrites ont également souligné l'importance d'offrir des possibilités d'apprentissage aux jeunes enfants afin de favoriser leurs résultats scolaires à long terme.

*« Que la Commission envisage la possibilité d'étendre à l'ensemble de la province les programmes de garde d'enfants, de prématernelle et de maternelle à temps plein pour avoir un impact optimal dès la jeune enfance. » (traduction libre)*

*« Que la Commission recommande au gouvernement du Manitoba de financer la totalité du coût de l'éducation des jeunes enfants en faisant participer les parents. » (traduction libre)*

*« Que la garde d'enfants, l'éducation des jeunes enfants et l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année soient rationalisées moyennant un financement approprié. Que le gouvernement du Manitoba envisage en outre de donner suite aux travaux de la Commission de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants du Manitoba. » (traduction libre)*

## Réussite scolaire et programme d'études

Dans bon nombre des présentations écrites traitant du thème de la réussite scolaire et du programme d'études, plusieurs autres questions ont été abordées qui relèvent de la catégorie principale suivante : l'importance d'examiner le programme d'études, en particulier en ce qui concerne l'esprit critique, d'examiner le cadre du programme d'études existant et de mettre l'accent sur l'enseignement de la lecture.

*« L'excellence en matière de réussite scolaire signifie que nos élèves sont des personnes respectueuses, intègres, créatives et coopératives, des penseurs critiques capables de communiquer efficacement dans un monde en évolution. » (traduction libre)*

*« Que le gouvernement du Manitoba examine et mette à jour tout programme d'études de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année qui date de plus de sept ans. Que, de plus, tout nouveau programme d'études prévoie la participation représentative des enseignants au processus d'élaboration, soit fondé sur un plan pluriannuel clair d'élaboration et de mise en œuvre et bénéficie d'un financement durable. » (traduction libre)*

*« Nous croyons que l'excellence en matière de réussite scolaire et de résultats d'apprentissage peut être atteinte en intégrant l'apprentissage approfondi dans toutes les facettes de l'enseignement et des programmes. Que voulons-nous dire par « apprentissage approfondi »? Nous voulons dire qu'il faut se concentrer clairement sur l'apprentissage des compétences, dispositions, valeurs et connaissances essentielles. Cela signifie plus de pertinence, plus de rigueur, plus de curiosité, plus de liens, plus de questions, plus de clarté, une plus grande présence communautaire, une meilleure préparation à l'environnement numérique et même plus d'aventures. Cela signifie aussi un engagement scolaire, social, émotionnel et intellectuel plus profond. » (traduction libre)*

*« Mettre l'accent sur les compétences liées à la créativité et à l'esprit critique au moment de procéder à la mise à jour des documents du programme d'études. » (traduction libre)*

*« Nous recommandons un examen de l'enseignement de la lecture au Manitoba. Cet examen devrait se concentrer sur les déséquilibres et les lacunes dans l'enseignement de la lecture, ainsi que sur les pratiques efficaces et fondées sur des données probantes qui devraient être encouragées. Les responsables de l'examen devraient se pencher sur les meilleures pratiques en matière de lecture avant l'entrée à l'école pour tous les enfants et sur l'enseignement soutenu de la lecture aux niveaux intermédiaire et secondaire pour les élèves qui en ont besoin; plusieurs provinces (p. ex., la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Québec) ont adopté un programme d'études fondé sur les compétences. Nous recommandons que la Commission examine les modèles de ces provinces et envisage de créer un système similaire au Manitoba. Cela nécessitera des programmes d'études actualisés et une plus grande flexibilité quant à la structure d'une journée scolaire typique. » (traduction libre)*



## Évaluation des élèves

L'un des thèmes prédominants se rapportant à l'apprentissage des élèves est lié aux examens basés sur les normes et aux bulletins scolaires.

« Que le gouvernement du Manitoba appuie des évaluations formatives en classe qui correspondent aux programmes d'études existants et nouveaux. Que les résultats de toute évaluation provinciale soient de plus utilisés pour évaluer ou déterminer si des ressources supplémentaires sont nécessaires dans certaines régions. La communication concernant les évaluations et les données provinciales communes doit se limiter à fournir un aperçu du rendement dans la province, et non dans les différentes écoles ou divisions scolaires. » (traduction libre)

« Minimiser l'importance des examens basés sur les normes en tant que marqueurs de la capacité des élèves. Envisager de modifier le bulletin scolaire provincial afin de simplifier les mécanismes de rétroaction, surtout pendant les années primaires où les élèves progressent, quelle que soit leur capacité, et aussi de modifier les notes en pourcentage utilisées pendant les années intermédiaires. » (traduction libre)

« Le bulletin scolaire provincial DOIT faire l'objet d'un examen. Il n'y a plus de résultats d'apprentissage pour la langue anglaise, par exemple, mais le bulletin provincial continue de les afficher pour cette matière. Le bulletin scolaire doit mieux intégrer l'ensemble des programmes des élèves. Il n'y a qu'une case à cocher pour le plan éducatif personnalisé (PEP), par exemple, mais le PEP, un terme global, est en train d'être remplacé par la planification axée sur l'élève (PAE), de sorte qu'il devrait maintenant y avoir les deux cases. » (traduction libre)

« Les écarts actuels d'apprentissage entre les Autochtones et les non-Autochtones, entre les élèves qui suivent le cours d'anglais langue additionnelle et les autres, entre les garçons et les filles, doivent être réduits en s'efforçant constamment de faire participer tous les élèves au niveau où ils se trouvent, en dispensant un enseignement pertinent et rigoureux, en soutenant les élèves à l'aide de stratégies fondées sur des données probantes, en plus de mettre en œuvre une approche ciblée du recrutement du personnel qui tient compte de la collectivité qu'il sert. L'évaluation doit être authentique, utile et en rapport avec l'apprenant, et mettre l'accent sur sa progression. » (traduction libre)

« Envisager de faire passer les examens provinciaux basés sur les normes de la 12<sup>e</sup> année à un niveau inférieur, de manière que l'on puisse obtenir une rétroaction sur ce que les élèves doivent continuer à apprendre et à perfectionner. Si les évaluations basées sur les normes doivent être maintenues, il faut alors tenir compte d'autres facteurs en établissant le pourcentage, notamment la pauvreté, les problèmes de santé mentale, etc. » (traduction libre)

« Un plan d'évaluation à mesures multiples qui tient compte de tous les apprenants et qui recueille et communique des données sur un spectre élargi de la réussite scolaire. » (traduction libre)

« Que la Commission envisage de créer un comité consultatif chargé d'étudier d'autres mesures améliorées du rendement et de la réussite scolaire, afin de s'assurer que l'amélioration est axée sur des mesures et des indicateurs représentatifs à la fois des intrants et des extrants, tout en tenant compte de l'apprentissage et de l'évaluation sommatifs et formatifs. » (traduction libre)

« Nous recommandons d'introduire des examens basés sur les normes en 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> année. Les évaluations des élèves de la 3<sup>e</sup> et de la 7<sup>e</sup> année ne sont pas « basées sur les normes », en ce sens qu'il s'agit d'entretiens avec les enseignants, et sont donc sujettes au parti pris des enseignants. Un examen basé sur les normes rigoureux devrait être un examen écrit que les enseignants ne voient pas à l'avance, que l'on fait passer à chaque élève de la province et qui se déroule vers la fin de l'année scolaire après que les élèves ont terminé la matière de l'année. La qualité d'un examen dépend de celle du programme d'études qu'il évalue. Il est donc important que le programme d'études fasse l'objet d'un examen, comme il est recommandé ci-dessus. Enfin, nous recommandons que seule la moyenne des résultats des examens basés sur les normes soit rendue publique à l'école pour protéger la vie privée des élèves. Cette pratique

*est courante dans d'autres provinces canadiennes, notamment l'Ontario, l'Alberta et la Saskatchewan. »  
(traduction libre)*

*« Que le gouvernement du Manitoba veille à mettre en place le soutien nécessaire pour faciliter l'évaluation des élèves ayant des besoins d'apprentissage variés. Ce soutien englobe des programmes de reconnaissance des titres de compétence dans les universités ainsi que des services plus rationalisés entre le gouvernement provincial et les divisions scolaires. » (traduction libre)*

### **Données sur l'obtention du diplôme d'études secondaires et préparation à la formation supérieure et à l'emploi.**

De nombreuses présentations écrites ont abordé la question de la gestion des données, plus précisément les taux d'obtention du diplôme d'études secondaires et la relation entre les études secondaires et postsecondaires et l'emploi.

*« ... les plans stratégiques en cours qui relient les objectifs des divisions scolaires aux objectifs ministériels et à la réussite scolaire, ainsi que les recommandations suivantes :*

*« Ce qui est mesuré, suivi et rapporté est amélioré. L'élaboration des bonnes mesures et la collecte de données à des fins d'amélioration, par opposition à des fins de classement et de tri, aident à mettre la division sur la bonne voie. Aider les divisions à analyser les données et à y réagir afin de stimuler l'amélioration. Des commissaires d'école élus localement qui encouragent les parents et la collectivité à participer à la planification stratégique axée sur l'apprentissage des élèves. (Au sein de [...]), les conseils consultatifs de parents de chaque école sont invités à se joindre à notre processus de planification stratégique. »*

*« Que la Commission appuie les stratégies actuelles de gestion des données qui cherchent à établir un juste équilibre et à établir des liens entre les intrants et les extrants, les mesures formatives et les mesures sommatives, les mesures financières et non financières, les indicateurs et les facteurs de rendement, et qu'elle soit encouragée à poursuivre les efforts visant à relier les principales bases de données relatives aux indicateurs sociaux, culturels, économiques, scolaires et autres indicateurs éducatifs en vue de mettre en place un cadre continu d'évaluation et de responsabilisation éclairées. »*

*« Une solution potentielle à ce problème [formation professionnelle] serait que des établissements d'enseignement postsecondaire comme [...], de concert avec les autres collèges communautaires, offrent des cours à double reconnaissance des crédits. Lorsque le contenu postsecondaire serait aligné sur les exigences des employeurs et de l'apprentissage, il serait reconnu par le Ministère au niveau secondaire. »*

*« Adopter un identificateur commun pour la population étudiante afin d'accroître la capacité d'établir des politiques adaptatives à l'échelle du système d'éducation. L'Ontario et plusieurs autres provinces utilisent les données de l'ensemble du système en ce qui concerne les résultats et les transitions de la population étudiante afin de guider la coordination des politiques en matière d'éducation. Pour réaliser cet objectif, les recteurs des établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba ont proposé de réaffecter les ressources actuellement consacrées à Campus Manitoba. »*

*« L'expérience professionnelle et les programmes d'apprentissage doivent devenir la norme et non l'exception en ce qui concerne les élèves qui veulent un apprentissage pratique et qui en ont besoin. De tels changements profiteraient à l'élève et aux ressources dans les écoles. »*

*« Les politiques concernant la promotion et la persévérance des élèves doivent être examinées et suivies de manière uniforme dans toute la province; la collecte de données au niveau des écoles et des divisions scolaires doit être triangulée; l'utilisation des données sur la réussite scolaire doit faire l'objet d'une discussion. L'affichage des données relatives aux plus petites divisions scolaires sur le site Web du ministère de l'Éducation du Manitoba est préoccupant, car certaines sources de données sont tellement petites qu'elles peuvent compromettre la confidentialité et permettre de reconnaître certaines écoles et collectivités. Nous avons les données de notre division scolaire et il incombe à notre personnel*



administratif supérieur et à notre division de déterminer comment nous devons communiquer les données aux parties intéressées. »

« Il faut se pencher sur le taux relativement faible de diplômés du secondaire. Les taux d'obtention du diplôme doivent augmenter pour soutenir l'augmentation requise du taux de participation et de réussite applicable aux études postsecondaires dans la province, généralement considérée comme étant essentielle au bien-être économique et social futur de la province. Les élèves qui ne terminent pas leurs études ne sont pas préparés à poursuivre leurs études, y compris la formation professionnelle, et le rattrapage scolaire est coûteux en ressources humaines et économiques. Ils ne sont pas non plus préparés à former et à conserver un lien solide avec le marché du travail. »

« Que le gouvernement du Manitoba envisage de mettre en place un cadre de parcours d'apprentissage et de transitions pour aider les élèves à faire les transitions propres aux études de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, aux études postsecondaires ou collégiales, à l'obtention d'un certificat d'une école de métiers ou à la poursuite d'une carrière. Ce cadre devrait inclure les aptitudes et les compétences enseignées dans tout le programme d'études et intégrées dans l'enseignement postsecondaire. Pour avoir des exemples, se tourner vers les autres provinces canadiennes (c.-à-d. la Colombie-Britannique et l'Alberta). » (traduction libre)

## Domaine d'intérêt n° 3 : Enseignement

Le troisième domaine d'intérêt reconnaît que les enseignants et les dirigeants scolaires peuvent être les facteurs les plus importants dans l'apprentissage des élèves. Les thèmes de l'efficacité des enseignants et des dirigeants sont liés à ce domaine. Les présentations écrites ont examiné ce concept de l'efficacité dans le cadre de plusieurs thèmes principaux concernant la préparation des enseignants, l'importance du placement des enseignants dans les régions rurales et du Nord et le perfectionnement professionnel et l'apprentissage des enseignants.

### Préparation à l'enseignement

Parmi les nombreux commentaires formulés sur le thème de la préparation à l'enseignement, de nombreux points de vue différents ont été présentés concernant l'importance de l'histoire autochtone, l'élimination du groupement par aptitudes dans les années primaires, intermédiaires ou secondaires et la formation initiale des enseignants en matière de littérature et de numératie.

« Que la Commission recommande au gouvernement du Manitoba d'incorporer une formation complète relative à l'histoire et aux points de vue autochtones dans la formation initiale des enseignants afin de mieux servir la jeunesse du Manitoba. » (traduction libre)

« Fournir un apprentissage professionnel continu pour favoriser des méthodes pédagogiques souples et axées sur l'élève; former des enseignants mieux préparés (nouveaux et titulaires) grâce à un processus efficace d'initiation des enseignants. » (traduction libre)

« Examiner la délivrance du brevet d'enseignement et s'assurer que l'offre répond à la demande, notamment dans les domaines nécessitant une spécialisation dans certains cours, etc. Examiner les exigences actuelles d'obtention du brevet d'enseignement. L'élaboration de normes de pratique appuierait cette recommandation. » (traduction libre)

« Éliminer le groupement selon les aptitudes à l'université, qui détermine si l'on devient enseignant au primaire ou au secondaire. En fin de compte, ils enseignent tous aux enfants et devraient être prêts à enseigner à n'importe quel niveau scolaire. Mettre davantage l'accent sur les bonnes pratiques didactiques et pédagogiques par rapport aux différents contenus. » (traduction libre)

« Les programmes de formation des enseignants doivent continuer à se concentrer sur la relation entre l'enseignement et l'apprentissage et sur les contextes sociaux dans lesquels cette relation s'inscrit, et doivent en particulier s'intéresser aux effets de la pauvreté sur l'éducation. » (traduction libre)

« Que la Commission recommande au gouvernement du Manitoba que la formation initiale des enseignants fournisse une base solide pour l'enseignement de la littératie et de la numératie. » (traduction libre)

« Collaboration renforcée avec le gouvernement provincial et les établissements d'enseignement postsecondaire pour assurer le perfectionnement d'enseignants bien formés et prêts pour leur carrière. » (traduction libre)

### Considérations rurales et du Nord en ce qui concerne les enseignants

Ce thème traitait de l'importance de garantir l'équité des enseignants et les possibilités qui leur sont offertes, y compris les possibilités de perfectionnement professionnel dans les collectivités du Nord. D'autres aspects de ce thème se rapportaient à la priorité de valorisation et de recrutement du personnel enseignant des collectivités rurales et du Nord.

« Que la Commission examine la possibilité d'établir une subvention pour des technologies spécialisées dans les régions rurales et du Nord qui permettraient d'offrir des cours de perfectionnement professionnel ainsi qu'un plus large éventail de cours de niveau secondaire aux élèves, afin de favoriser l'accessibilité et l'équité de possibilités d'apprentissage élargies. » (traduction libre)

« Que le ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba fournisse des fonds équitables pour l'apprentissage professionnel aux divisions scolaires rurales, afin de leur permettre de rester en phase avec leurs homologues urbains. Ces fonds incluraient également des sommes permettant aux accompagnateurs en littératie et en numératie d'apporter un soutien concret directement dans les salles de classe. » (traduction libre)

« Rendre obligatoires les stages en milieu rural et prévoir des mesures d'incitation pour attirer les éducateurs dans les divisions scolaires des régions rurales, y compris l'allocation de logement, la rémunération, les avantages sociaux et les incitations fiscales. » (traduction libre)

« Que la Commission recommande au gouvernement du Manitoba d'élaborer, en partenariat avec les divisions scolaires des régions éloignées et du Nord, une stratégie de recrutement des enseignants, et d'envisager, dans le cadre de cette stratégie, d'offrir des mesures d'incitation (telles qu'une réduction des prêts étudiants) pour encourager les enseignants à travailler dans les petites collectivités non urbaines. » (traduction libre)

### Perfectionnement professionnel

Les termes « perfectionnement professionnel » et « apprentissage professionnel » peuvent être utilisés de façon interchangeable pour inclure tous les aspects de l'apprentissage applicables au perfectionnement des enseignants et des dirigeants. Un grand nombre de présentations écrites ont souligné l'importance du perfectionnement professionnel pour les enseignants, reconnaissant les défis que les enseignants de toute la province du Manitoba doivent relever en ce qui concerne l'accès au perfectionnement professionnel et les frais connexes.

« Que la Commission recommande au gouvernement du Manitoba de fournir un soutien financier plus important aux enseignants et aux directeurs d'école des collectivités éloignées et du Nord afin qu'ils puissent, de manière juste et équitable, avoir accès aux mêmes types de possibilités d'apprentissage professionnel que leurs homologues des régions urbaines et du Sud. » (traduction libre)

« Prolonger l'année scolaire pour permettre l'apprentissage intensif et ciblé des adultes (perfectionnement professionnel des enseignants) avant le début de l'année scolaire. Ce serait l'occasion de procéder à une planification réfléchie et ciblée afin d'établir des points de référence pour l'amélioration continue de l'apprentissage des élèves. » (traduction libre)

« Que le gouvernement du Manitoba, la Manitoba Teachers' Society et les divisions scolaires collaborent pour favoriser des possibilités de perfectionnement professionnel appropriées, accessibles à tous les enseignants et adaptées à des classes complexes et diversifiées. Que, de plus, le gouvernement du Manitoba et les divisions scolaires collaborent pour faire en sorte que les enseignants aient plus d'autonomie pour choisir des possibilités de perfectionnement professionnel qui correspondent aux besoins particuliers de leur classe. (traduction libre)

« Que [...], avec le concours du gouvernement du Manitoba, prenne l'initiative de créer un institut de formation en leadership pour toutes les divisions scolaires du Manitoba. » (traduction libre)

## Domaine d'intérêt n° 4 : Responsabilisation quant à l'apprentissage des élèves

Les facteurs clés qui se rapportent à la responsabilisation sont le partage de la responsabilité première de l'apprentissage des élèves par les élèves et les membres de leur famille. Ce sentiment de responsabilisation partagée touche également les enseignants; les professionnels des écoles, des facultés d'éducation et des commissions scolaires; ainsi que le ministre responsable de l'Éducation.

Plusieurs des présentations écrites ont fait ressortir l'importance générale d'un engagement ciblé et réfléchi envers l'éducation de la part de toutes les parties intéressées du secteur de l'éducation.

« Je suis d'accord avec l'énoncé de la Commission voulant que les élèves aient plus de chances de réussir quand tous les acteurs jouent leur rôle. J'espère que cette revue permettra de préciser les responsabilités de ceux qui jouent un rôle principal dans l'éducation afin que les éducateurs puissent être plus réfléchis et que des ressources appropriées puissent être accordées pour bien remplir ces rôles. » (traduction libre)

« Comment peut-on favoriser, au sein du système d'éducation, un sens plus aigu de responsabilisation commune concernant l'apprentissage des élèves? Quelle est la définition de la réussite que le système d'éducation cherche à réaliser? Les données et la vision qui sont utilisées actuellement pour mesurer la réussite ne semblent pas représenter la réalité et la complexité de la réussite d'un élève. En tant que [...], je peux dire que nous sommes passionnés par l'éducation. Il est donc important de nouer un dialogue avec ceux qui sont actuellement à la table. Nous sommes tous responsables. Une approche universelle risquerait de compromettre la réussite et le bien-être de nos élèves, de notre personnel et de nos collectivités. Le changement ne se fait pas du jour au lendemain, alors de petites adaptations et une orientation claire sont nécessaires. » (traduction libre)

Plusieurs thèmes ont été mentionnés dans les présentations écrites concernant le domaine d'intérêt se rapportant à la responsabilisation commune. Les principaux thèmes étaient les suivants : le soutien et la coopération intersectoriels ainsi que l'importance des relations de collaboration entre les écoles et les autres organismes professionnels et communautaires.

### Coopération et soutien intersectoriels

Compte tenu de l'évolution et de la complexité des besoins des élèves, de nombreuses présentations écrites ont proposé de renforcer le soutien et la coopération entre les différents ministères ainsi que les organismes communautaires qui viennent également en aide aux élèves.

« Notre collectivité a aussi besoin d'un soutien plus complet pour l'apprentissage social et émotionnel des enfants, qu'il s'agisse de programmes de déjeuners et de dîners, de programmes avant et après l'école, de services de garde d'enfants et de soutien intersectoriel de la part des services de santé, des services sociaux et de la justice. » (traduction libre)

« Que le ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba intègre un soutien intersectoriel et des initiatives visant la santé mentale, le bien-être et le mieux-être des élèves. » (traduction libre)

« Que le gouvernement du Manitoba veille à ce que les élèves ayant besoin de ressources spécialisées, comme la psychologie, le travail social, la physiothérapie, l'ergothérapie, l'audiologie, l'orthophonie, etc., y aient accès en temps opportun et de manière efficace et adéquate. » (traduction libre)

« Services complets : Les écoles publiques sont le centre de la collectivité dans les régions rurales du Manitoba et les salles de classe sont l'égalisateur, ce qui rend les services complets indispensables. Nos collectivités rurales ont besoin d'un accès équitable aux services de santé, notamment l'orthophonie, l'ergothérapie, la physiothérapie, les services de santé mentale, le counseling, les services de soutien offerts par les Services à l'enfant et à la famille, la GRC, etc. L'accès rapide à l'aide nécessaire est souvent entravé par la rotation du personnel, les formalités administratives et le manque de financement, car chacun de ces services fonctionne en vase clos. [...] et les divisions scolaires voisines ont accru l'efficacité des services offerts à nos enfants d'âge préscolaire grâce à notre partenariat avec notre ORS local, Promise Years. » (traduction libre)

« Intégrer des initiatives et un soutien intersectoriels, sous la direction des responsables de l'éducation, pour assurer la préparation à l'école; intégrer des initiatives et un soutien intersectoriels, sous la direction des responsables de l'éducation, pour aborder la santé mentale et le bien-être; systèmes d'apprentissage des élèves du berceau à la carrière, même si les cadres juridiques et réglementaires qui régissent l'enseignement public prévoient un partage des responsabilités à tous les niveaux. » (traduction libre)

« Comme faisant partie du soutien continu que [...] apporte aux familles, chaque école de la division dispose d'un agent de liaison. ». Ces personnes jouent un rôle essentiel en apportant un soutien varié aux familles nouvellement arrivées, ainsi qu'aux élèves et aux familles les plus vulnérables. (traduction libre)

### Partenariats de collaboration

Les présentations écrites ont mis l'accent sur les partenariats de collaboration. Les partenariats et les possibilités de partager les ressources entre les écoles et les divisions scolaires ont été mentionnés, ainsi que l'appui à la relation existante entre les enseignants et les administrateurs dans les écoles.

« Que la Commission reconnaisse que la responsabilisation et la responsabilité relatives à l'apprentissage des élèves sont en fait partagées en ce qui concerne l'enseignement public au Manitoba et que, par conséquent, l'amélioration de cette dernière doit tenir compte de manière appropriée des rôles et responsabilités individuels et interdépendants de chaque partie dans cet ensemble. » (traduction libre)

« ... les relations de collaboration et de coopération sont la pierre angulaire d'un grand nombre des méthodes d'enseignement et des interventions les plus efficaces qui sont utilisées dans les écoles à l'heure actuelle (garder les directeurs et les directeurs adjoints d'école au sein de la MTS). » (traduction libre)

« Des rumeurs circulent selon lesquelles il pourrait y avoir une séparation entre les enseignants et les administrateurs en ce qui concerne le syndicat. Il est important de signaler que les administrateurs sont des enseignants et que les retirer de la MTS créerait un fossé qui ne serait pas sain pour l'enseignement. À l'heure actuelle, les enseignants et les administrateurs travaillent ensemble pour élaborer les programmes qui répondent le mieux aux besoins des élèves de l'école. Cette collaboration entre les enseignants et les administrateurs est essentielle à la réussite scolaire des élèves au Manitoba. Les administrateurs veulent collaborer avec les enseignants et le fait de faire partie du même syndicat favorise la confiance nécessaire pour soutenir les efforts de collaboration. » (traduction libre)

« Que le gouvernement provincial aide et encourage les divisions scolaires à conclure des accords avec des organismes publics et à but non lucratif pour offrir des services et des programmes afin que l'espace serve de centre communautaire pendant les heures de fermeture ou en cas de fermeture. » (traduction libre)

« La chose sur laquelle nous aimerions nous concentrer dans notre présentation à la Commission est l'importance de maintenir les services spécialisés pour nos jeunes à [...]. Les services spécialisés sont essentiels pour atteindre l'excellence en matière de réussite scolaire. » (traduction libre)

## Domaine d'intérêt n° 5 : Gouvernance

Le document de travail pour les consultations publiques intitulé *Une revue complète et indépendante du système d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année* posait la question suivante : Quels types de structure de gouvernance sont nécessaires pour créer un système d'éducation coordonné et pertinent?

Cette question abordait le rôle que le gouvernement doit jouer pour fournir l'orientation et les ressources qui soutiendront les programmes de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année au Manitoba. Ce domaine d'intérêt a également fait ressortir pour examen le rôle de l'élève, du parent et de la collectivité et la façon de faciliter l'apport local et l'engagement envers le système d'éducation.

### Soutien des voix locales

De nombreuses présentations écrites ont répondu à cette question de diverses manières, citant principalement leurs préférences pour un soutien continu des structures de gouvernance locale.

Toutes les municipalités et divisions scolaires du Manitoba qui ont soumis une correspondance écrite ont exprimé leur appui au maintien du modèle de gouvernance locale pour les commissions scolaires. Le mantra « voix locales, choix locaux » résonnait tout au long de ces présentations et appuyait l'autonomie actuelle que les commissions scolaires locales offrent pour donner suite aux besoins et aux initiatives des collectivités locales.

*« Que la Commission reconnaisse que le principe de l'autonomie locale demeure informatif et instructif pour la structuration de la gouvernance de l'éducation au Manitoba, avec tous les droits communautaires qui s'y rattachent. » (traduction libre)*

*« Que le gouvernement provincial examine attentivement les caractéristiques des commissions scolaires rurales et urbaines et veille à protéger les besoins et les priorités des différentes collectivités. » (traduction libre)*

*« Il est de plus essentiel : (i) de résister au regroupement à grande échelle de commissions scolaires urbaines qui s'est produit ailleurs — comme la commission scolaire du district de Toronto qui sert plus d'élèves que l'ensemble du système provincial du Manitoba — et qui tourne en dérision toute notion concernant la voix communautaire locale; (ii) d'éviter la centralisation qui limite le pouvoir décisionnel des commissions, en particulier dans les domaines fondamentaux du financement et de l'établissement du budget, au point qu'elles ne sont plus que le bras administratif du gouvernement provincial. De tels développements doivent être considérés comme étant ce qu'ils seraient essentiellement — la première étape d'une voie en deux étapes vers l'abolition des commissions scolaires et de l'engagement envers les études en tant qu'activité véritablement publique. » (traduction libre)*

*« Le regroupement est une option coûteuse en raison des frais liés à l'harmonisation des conventions collectives, aux programmes d'éducation spécialisés, aux services et aux politiques. Les regroupements effectués dans le passé ont montré que les coûts globaux augmenteront et que les efforts nécessaires pour combiner les divisions scolaires peuvent prendre des années. Les frais administratifs représentent moins de 2,70 % des budgets de fonctionnement de la division scolaire métropolitaine. Bien que le regroupement puisse réduire le nombre de cadres supérieurs, il est probable que le nombre de postes d'adjoint à la direction augmenterait. La charge de travail sera toujours nécessaire, et le bureau central devra mettre en place un niveau de contrôle interne plus élevé pour gérer l'augmentation du nombre d'établissements. Les grandes divisions scolaires sont plus éloignées de la première ligne opérationnelle et pourraient ne pas donner suite aux préoccupations locales de manière opportune et adéquate. La représentation locale doit être maintenue afin que la division scolaire locale puisse répondre aux nombreux nouveaux besoins éducatifs de sa collectivité. » (traduction libre)*

*« La prise de décision locale a créé des possibilités uniques pour nos enfants et la prise de décision locale a permis de maintenir la viabilité de ces programmes... La gouvernance élue à l'échelle locale garantit que les décisions sont prises en fonction des priorités locales. » (traduction libre)*

« Nous avons beaucoup de collectivités et d'écoles uniques qui nécessitent un type de soutien individuel, selon les besoins des élèves de ces collectivités. Nous NE sommes PAS une division scolaire comme les autres... » (traduction libre)

« Que le gouvernement du Manitoba continue à soutenir les commissaires démocratiquement élus qui sont attentifs aux besoins de la collectivité locale et des écoles. » (traduction libre)

« Le [...] préconise vivement une gouvernance fondée sur des commissions scolaires élues et estime que les élèves sont au cœur du système d'éducation et devraient être au centre des préoccupations des commissaires, du personnel et du ministre de l'Éducation. » (traduction libre)

« Que le ministère de l'Éducation maintienne le principe de l'administration locale de proximité en matière d'éducation, plus particulièrement les commissions scolaires et leurs représentants élus. À notre avis, ce niveau de gouvernance favorise la participation des citoyens aux décisions qui auront des répercussions sur l'avenir de leurs enfants et de leur collectivité, ainsi que la « communication directe avec les familles. Située dans une ville frontalière du Nord, la [...] a des besoins uniques qui ne peuvent pas être satisfaits de manière adéquate au sein d'une division plus large et elle doit rester indépendante afin de mieux tenir compte de tous les élèves de notre collectivité. » (traduction libre)

« La [...] recommande vivement que les petites divisions scolaires permettent un engagement plus important de la part des élèves et des enseignants comparativement aux grandes divisions. Le regroupement des petites divisions ne servirait aucunement la collectivité, la division ou le ministère de l'Éducation dans son ensemble. Le modèle actuel donne de bons résultats grâce à la culture, à la collaboration et à un esprit d'équipe transparent. Les petites divisions offrent la meilleure approche en matière de responsabilité financière et d'apprentissage des élèves. En outre, il conviendrait d'envisager la séparation des divisions qui comportent plusieurs niveaux d'administration susceptibles de limiter la souplesse des divisions. » (traduction libre)

« Que la Commission recommande au gouvernement du Manitoba de reconnaître la valeur du modèle de gouvernance actuel à [...] et que le gouvernement permette à [...] de continuer à fonctionner selon sa structure actuelle, en honorant les cultures et les valeurs de chaque collectivité; que la Commission recommande au gouvernement du Manitoba d'envisager l'adoption d'un modèle similaire pour d'autres divisions et régions afin d'accroître la participation et la responsabilisation des collectivités. » (traduction libre)

### Consultations et flexibilité

Plusieurs présentations proposaient que tout rajustement ou toute modification du modèle actuel des commissions scolaires fasse l'objet de consultations et qu'une aide soit accordée pour des recherches plus approfondies sur la question.

« Maintenir les commissions scolaires élues localement en tant que principale structure de gouvernance. Tout rajustement du nombre de commissions scolaires ne doit se faire qu'après avoir consulté les collectivités au sujet de la manière dont elles souhaitent que l'éducation soit régie. Faire preuve d'une plus grande flexibilité afin de favoriser l'innovation par des initiatives plus locales que provinciales. » (traduction libre)

« Que le gouvernement du Manitoba observe les autres provinces canadiennes et se penche sur la recherche pour obtenir des informations sur la gouvernance des systèmes scolaires avant d'apporter des changements majeurs. » (traduction libre)



## Droit de vote et réorganisation électorale

Plusieurs organismes et divisions scolaires ont suggéré de modifier le système électoral actuel afin d'offrir à la population du Manitoba la possibilité de voter par voie électronique.

*« Le gouvernement du Manitoba favorise un système électoral provincial pour élire les commissaires d'école, de sorte à simplifier le vote des contribuables locaux dans le cadre d'un processus démocratique. À l'heure actuelle, les différences entre les élections municipales et scolaires compliquent le processus pour les électeurs. La participation et le taux de participation augmenteraient considérablement si les citoyens pouvaient voter par voie électronique et si ce processus s'appuyait sur des outils électroniques coordonnés à l'échelle provinciale pour les électeurs du Manitoba. » (traduction libre)*

*« Que la Commission approuve l'introduction d'une loi habilitante par le gouvernement du Manitoba afin d'établir des moyens électroniques d'assumer toutes les responsabilités en matière de candidature et de vote lors des prochaines élections municipales et scolaires; que la Commission approuve la modification de la Loi sur les élections municipales et scolaires afin de rendre obligatoire l'installation de bureaux de scrutin dans les centres de population pour accorder aux électeurs de chaque registre local une plus grande proximité et une meilleure accessibilité et, de plus, que les bulletins de vote des municipalités et des commissions scolaires soient regroupés en un seul pour chaque collectivité et à chaque bureau de scrutin. » (traduction libre)*

*« Que le gouvernement du Manitoba veille à ce que toute modification des structures divisionnaires reconnaisse les forces et les avantages des petites organisations agiles qui sont reliées à un système provincial plus vaste. Le renforcement de la confiance, de l'uniformité et de l'innovation nécessite de petites organisations agiles. » (traduction libre)*

## Domaine d'intérêt n° 6 : Financement

L'importance de la responsabilisation et de la viabilité financières pour assurer l'avenir du système d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année du Manitoba est une considération importante qui a été abordée dans plusieurs thèmes issus des présentations écrites. Parmi les thèmes associés à ce domaine d'intérêt, notons les besoins régionaux uniques, les priorités et les forces en matière d'équité et d'égalité ainsi que les défis actuels et futurs.

De nombreuses municipalités ont exprimé leur appui en faveur du maintien du nombre actuel de commissions scolaires ainsi que leur réserve quant aux économies perçues ou réelles qui découleraient du regroupement. Bon nombre de présentations écrites ont laissé entendre que les taux par mille et les taxes à l'échelle locale pourraient entraîner la création de divisions scolaires « nanties » et « démunies ». D'autres suggestions ont fait ressortir le concept d'un taux provincial par mille unifié pour les divisions scolaires.

### Équité et égalité

Plusieurs présentations individuelles ont évoqué l'importance du financement et des dispositions en matière de financement des commissions scolaires en mettant l'accent sur l'équité pour assurer l'égalité des possibilités de financement grâce à la collaboration.

*« Que le gouvernement provincial révise le modèle de financement provincial pour assurer une plus grande équité dans toute la province. L'évaluation commerciale devrait être partagée de manière égale dans toute la province et redistribuée pour assurer une plus grande équité. » (traduction libre)*

*« La politique de financement de l'enseignement public doit s'appuyer sur la collaboration avec les parties intéressées à l'échelle locale, et ce, dans un cadre provincial visant à assurer des possibilités éducatives équitables pour tous. » (traduction libre)*

« Quelles mesures sont requises afin de veiller à ce que le système d'éducation soit durable et offre des occasions d'apprentissage équitables pour tous les enfants et les jeunes? Le financement de l'éducation est un investissement dans les enfants et dans leur avenir. Tout en s'efforçant de fournir le meilleur enseignement possible, [...] s'est imposée en tant que modèle de responsabilité financière. Le coût moyen de l'éducation d'un élève [...] est de [...] alors que la moyenne provinciale s'élève à 13 284 \$. Notre coût est l'un des plus bas de la province. Même si [...] est la [...] plus grande division scolaire du Manitoba, les frais administratifs ne représentent que 2,6 % de notre budget global (la moyenne provinciale est de 3 %). Ce coût aussi occupe le [...] rang parmi les plus efficaces de la province. Comparativement aux autres divisions scolaires, la taxe locale à [...] (en pourcentage du revenu total) est également inférieure à la moyenne provinciale du Manitoba. La taxe locale compte pour 30 % des recettes totales, alors que la moyenne provinciale est de 34,7 %. » (traduction libre)

### Autres propositions pour le financement

Plusieurs des présentations préconisaient la création d'une commission fiscale ou d'un comité consultatif pour examiner et traiter la question du financement de l'éducation.

« Que la Commission recommande que le gouvernement du Manitoba établisse une commission fiscale complète pour étudier la fiscalité en général dans notre province, qui compterait des représentants des commissions scolaires et des administrations municipales ainsi que d'autres représentants de l'intérêt public. Il est en outre recommandé que le gouvernement crée cette commission fiscale le plus tôt possible... Que la Commission tienne compte de l'importance pour les commissions scolaires de maintenir leur autonomie fiscale et leur capacité de générer des recettes afin de répondre à des besoins éducatifs particuliers à l'échelle locale. » (traduction libre)

« Les budgets devraient également devenir des plans de trois ou quatre ans pour permettre de planifier les programmes sur plusieurs années au lieu d'utiliser l'approche actuelle qui consiste à attendre de voir ce que le gouvernement acceptera de financer cette année. Le passage à un financement basé sur les besoins supposerait une plus grande responsabilisation, car il faudrait établir un plan pour montrer pourquoi le financement est nécessaire au lieu d'utiliser l'ancienne méthode de comptage des effectifs, qui ne fonctionne pas pour répondre aux besoins particuliers des élèves. La planification à long terme serait avantageuse pour les contribuables du point de vue de la responsabilisation. De plus, ce changement permettrait d'obtenir un financement équitable pour les élèves de l'ensemble de la province. » (traduction libre)

« Établir une commission fiscale pour revoir l'ensemble de la taxation au Manitoba, y compris le financement de l'éducation, et sous réserve des recommandations que formulerait une telle commission :

- S'assurer qu'il existe une capacité locale de générer des recettes pour répondre à des besoins locaux particuliers;
- Examiner la formule de financement, en consultation avec les parties intéressées, afin de concevoir un modèle qui témoigne de la diversité de la province tout en assurant l'équité;
- Élaborer des lignes directrices pour l'établissement de partenariats entre les commissions scolaires et les collectivités, y compris des partenariats provinciaux;
- Collaborer avec le gouvernement fédéral pour assurer un soutien uniforme aux élèves autochtones;
- Encourager le ministère responsable à attribuer les services aux élèves de manière appropriée. » (traduction libre)

« Un Manitoba = un taux par mille » L'adoption d'une taxe uniforme, comme il est proposé ci-dessus, permettrait au gouvernement du Manitoba d'envisager des réformes historiques du système d'éducation pour créer de meilleurs résultats scolaires. Il n'y aurait pas de coûts supplémentaires pour le gouvernement du Manitoba ni de recettes supplémentaires pour chaque division scolaire. Un tel système serait plus démocratique, plus équitable et réduirait les disparités économiques. Nous sommes une seule



province, alors nous devrions avoir un taux par mille. En adoptant un taux d'impôt foncier par mille uniforme à l'échelle de la province, nous pourrions créer un système d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année de classe mondiale. » (traduction libre)

« Le gouvernement provincial disposait auparavant d'un comité consultatif ministériel actif pour le financement de l'éducation. Ce comité permettait un dialogue important sur le modèle de financement de l'éducation entre le gouvernement provincial et les représentants du secteur de l'éducation (MASBO, MASS, etc.). La réinstauration d'un comité consultatif semblable serait utile pour établir un modèle de financement de l'éducation qui serait actuel, qui fournirait des ressources suffisantes dans un cadre financier durable et qui permettrait l'apport éclairé de plusieurs sources. » (traduction libre)

« Que le gouvernement provincial examine la possibilité d'annoncer un financement pluriannuel pour l'éducation. À l'heure actuelle, les divisions doivent adapter leur planification en fonction de l'annonce du financement provincial d'un an qui est faite en janvier ou février. Le budget doit être approuvé avant mars, et les divisions doivent faire une allocation efficace du financement provincial et déterminer les exigences fiscales dans des délais serrés. Le gouvernement provincial devrait revoir le Règlement sur les catégories de biens et les valeurs fractionnées afin de déterminer si le pourcentage (%) imposable pour chaque catégorie de biens reflète toujours les conditions actuelles du marché. » (traduction libre)

### Autres considérations relatives aux questions de financement

Plusieurs propositions et recommandations ont soulevé des éléments supplémentaires que la Commission doit prendre en compte, notamment les accords de services partagés et un processus de planification stratégique à long terme.

« Que le gouvernement du Manitoba explore tous les domaines applicables où le partage des services pourrait conduire à une responsabilité fiscale accrue. » (traduction libre)

« Faire un examen du financement global des services aux élèves et revoir le processus de demande de financement de niveau 2 et 3 pour les élèves qui changent de division scolaire au cours d'une année scolaire. » (traduction libre)

« Un modèle de financement qui tient compte de l'évolution des collectivités et qui permet une planification à long terme et des efforts soutenus pour améliorer la pratique de l'enseignement et les résultats scolaires de tous les élèves du Manitoba. Un plan provincial qui exige que d'autres organismes (santé, garde d'enfants, services aux adultes, justice) partagent la responsabilité de l'apprentissage des élèves (p. ex., le Comité chargé du Système commun d'orientation et de réception des demandes). » (traduction libre)

« Fournir un financement pour permettre de remplir en temps opportun les exigences du paragraphe 5(1) de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains. » (traduction libre)

« Notre modèle de financement est unique, car notre assiette fiscale ne constitue que 3 % de notre budget annuel. [...] combine le financement fédéral, provincial et privé afin d'atteindre ses objectifs éducatifs, ce qui s'est révélé être un modèle efficace pour notre division scolaire, compte tenu de notre diversité et des défis géographiques. Le financement de l'enseignement public ne peut pas être universel au Manitoba, et la Commission doit comprendre et reconnaître l'unicité que les divisions scolaires apportent à la table. Il est impératif de comprendre le modèle de financement et la structure de gouvernance de [...] pour prendre des décisions qui ont des conséquences sur 6 600 élèves des régions rurales et du nord du Manitoba. » (traduction libre)

*« Que la Commission recommande au gouvernement du Manitoba de tenir compte des coûts associés aux possibilités d'éducation équitables pour les régions éloignées et du Nord, du fait que l'accès des élèves à une éducation de qualité n'est pas déterminé par la situation géographique, l'isolement ou les finances, que les finances ne sont pas l'élément moteur du programme éducatif et qu'il faille plutôt mettre en place un soutien financier approprié et équitable pour appuyer tous les élèves du Manitoba. » (traduction libre)*

*« Que le gouvernement du Manitoba reconnaisse que la construction identitaire des élèves se fait dans les écoles. Que le gouvernement du Manitoba appuie et finance les activités où les élèves ont l'occasion de parler français et qui sont reconnues comme des outils efficaces pour apprendre et conserver la langue française. Que le gouvernement du Manitoba appuie et finance les activités qui permettent aux élèves de cultiver un sentiment d'appartenance et d'appropriation et qu'il reconnaisse ces activités comme des outils efficaces pour apprendre et conserver la langue française. » (traduction libre)*

*« Dans de nombreux cas, la richesse d'une municipalité peut être très arbitraire et dépendre de l'emplacement d'une propriété, des installations de production de pétrole ou des industries agricoles à valeur ajoutée. En tant que municipalités, nous comprenons que l'évaluation aide à payer les différences de niveau de service entre la municipalité d'origine et les autres municipalités. La [...] est d'avis que cette différenciation ne devrait pas exister pour le financement de l'éducation. Lorsque nous réussissons à attirer des entreprises dans notre province, toutes les écoles de la province devraient en profiter. Une taxe provinciale unique et uniforme permettrait d'atteindre cette parité. » (traduction libre)*

## CONCLUSION

Le présent rapport a recueilli, analysé et examiné les principaux éléments ou thèmes se dégageant des présentations écrites que de nombreux groupes, associations, municipalités, divisions scolaires et particuliers ont fait parvenir à la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année du Manitoba.

Grâce à ces textes, les personnes ont pu, au nom de leur organisme, établissement ou profession respectifs, formuler des questions et des recommandations qui rejoignaient ou reflétaient leurs préoccupations et leurs aspirations à l'égard du système d'éducation du Manitoba.

# ANNEXE A : RÉSUMÉ DES LETTRES TYPES REÇUES

(1 836 au total)

- *Division scolaire [...]*; « *En tant que membre de la collectivité de...* »; *Division scolaire [...]*; *Voix locales, choix locaux* : 1 406 réponses ont été reçues.  
Résumé : non en faveur du regroupement en raison de leur relation avec leur commission scolaire; appréciant que leur collectivité ait une voix en ce qui concerne les programmes et les services, ainsi que le soutien à leurs écoles; reconnaissance envers la commission scolaire.
- *Conseil consultatif de parents [...]* : 244 réponses ont été reçues.  
Résumé : non en faveur du regroupement et s'inquiètent au sujet de l'augmentation des coûts de l'éducation, compte tenu du fait que les écoles offrent désormais des services qui relèvent davantage des soins de santé. Renvoi au rapport Owens, rédigé par Dennis Owens (2005), Frontier Centre for Public Policy.
- *Région [...]* : 93 réponses ont été reçues.  
Résumé : préoccupations au sujet du regroupement et de ses effets sur la région géographique; la prise de décision à l'échelle locale et les partenariats locaux avec l'University College of the North sont appréciés, car il s'agit d'une collectivité isolée qui requiert des installations partagées. Ils aiment que les décisions difficiles soient prises par la population locale.
- *Conseil consultatif scolaire de [...]* : 34 réponses ont été reçues.  
Résumé : le regroupement ne les intéresse pas en raison du lien et du dialogue qu'ils entretiennent avec leur commission scolaire. Ils s'estiment chanceux d'avoir les programmes qu'ils ont dans leur petite école. Renvoi au rapport Owens, rédigé par Dennis Owens (2005), Frontier Centre for Public Policy.
- *Division scolaire [...]* : 30 réponses ont été reçues.  
Résumé : la Division scolaire [...] est unique et les collectivités locales méritent une représentation locale. Les collectivités bénéficient de [...] programmes particuliers.
- *Trois commentaires à compléter* : 16 réponses ont été reçues.  
Les trois commentaires à compléter portaient sur ce qui suit : Ce que je valorise au sujet de l'éducation de mon enfant; ce que je valorise au sujet de la représentation locale de notre commission scolaire; mes préoccupations au sujet d'un changement potentiel du système scolaire. Les réponses ont été analysées avec le reste des présentations écrites.
- *Documents LGBTTTQ* : 13 réponses ont été reçues.  
Résumé : demande au gouvernement du Manitoba de fournir du matériel d'apprentissage à thématique LGBTTTQ à tous les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Les documents du programme d'études ne facilitent pas une véritable intégration des élèves et des familles LGBTTTQ et définissent les sujets LGBTTTQ comme du « contenu potentiellement délicat », permettant ainsi la discrimination. Ces documents comprenaient quatre recommandations sur les domaines d'intérêt définis dans le document de travail pour les consultations publiques.
- « *En tant que membre de la collectivité de...* » avec commentaires facultatifs.  
Quatre-vingt-deux participants ont choisi d'ajouter un commentaire, et ceux-ci ont été analysés avec le reste des présentations écrites.